



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction de la Réglementation
Et des Collectivités Locales
Bureau des Elections, des Associations
Et des Activités Réglementées
Tél. 03.86.60.71.26
Fax 03.86.60.71.19
N° 2016 P 2156

ARRÊTÉ

établissant pour l'année 2016 la liste des journaux habilités à publier
les annonces judiciaires et légales

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code Rural et notamment son article R.142-3 ;

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée par la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives et par la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

Vu le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 relatif aux annonces judiciaires et légales modifié par le décret n° 2007-1768 du 14 décembre 2007 ;

Vu la circulaire n° 4230 du Ministre de la Communication en date du 7 décembre 1981, modifiée par les circulaires des 30 novembre 1989 et 16 décembre 1998 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014343-0003 du 9 décembre 2014 établissant pour l'année 2015 la liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTÉ

Article 1er : La liste des journaux habilités à publier, en 2016, les annonces judiciaires et légales est établie ainsi qu'il suit pour le département de la Nièvre :

JOURNAUX		ZONE D'HABILITATION
<u>Quotidien</u>		
Le Journal du Centre	3, rue du chemin de fer 58001 Nevers Cedex	Ensemble du département
<u>Hebdomadaires</u>		
Le Journal du Centre Dimanche	Centre France La Montagne 45, rue du Clos - Four BP 90142 63056 Clermont-Ferrand Cedex 2	Ensemble du département
Terres de Bourgogne	Les Jardins d'Octobre, 4 rue Davout BP 77 409 21074 Dijon Cedex	Ensemble du département
MCF-Le Régional de Cosne	1 rue Waldeck -Rousseau - BP 78 58204 Cosne-Cours-Sur-Loire Cedex	Ensemble du département
La Voix du Sancerrois	48 rue Paul Gannier - BP 21 18300 Saint -Satur	Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
L'Echo Charitois	41 Grande Rue - BP 46 58402 La Charité sur Loire	Ensemble du département

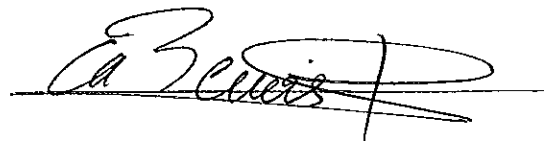
Article 2 : Pendant l'année 2016 et pour le département de la Nièvre, le journal « Terres de Bourgogne » édition Nièvre situé Les Jardins d'Octobre, 4 rue Davout à Dijon (21000), est également habilité à recevoir les appels de candidature de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Article 3 : Les prescriptions techniques applicables à la présentation des annonces seront rappelées dans l'arrêté ministériel conjoint qui sera pris ultérieurement par les ministres en charge de l'économie et des finances ainsi que de la culture et de la communication.

Article 4 : Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret 2001-492 du 6 juin 2001, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre et notifié au Procureur de la République, au Président de la Chambre des Notaires, au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ainsi qu'aux Directeurs des journaux intéressés.

Fait à Nevers, le **31 DEC 2015**
Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Olivier BENOIST